

## LA POLLUTION PAR LA MUSIQUE

### Les environnementalistes se préoccupent-ils de la pollution par la musique ?

Si on mettait sur pied un comité pour améliorer la qualité de l'environnement et si on demandait au même comité de faire l'inventaire de l'état de l'environnement, il est très probable que de multiples aspects de ce que recouvre la notion d'environnement seraient touchés :

- qualité du milieu de travail,
- qualité de l'air,
- tabagisme,
- circulation automobile et piétons,
- recyclage et récupération,
- bruits reliés à des nuisances publiques tels qu'on les retrouve dans les industries, les usines,
- etc.

Ce sont là des préoccupations qui touchent directement la qualité de vie et le bien-être. Un nombre croissant de citoyens sont conscients des dangers qui menacent la planète et de l'impérieuse nécessité de réviser les comportements et les habitudes individuelles et collectives face aux aspects énumérés plus haut.

Il y a cependant un aspect de l'environnement qui n'est pas encore pris assez au sérieux et qui fait des ravages de plus en plus considérables, c'est le vacarme sonore.

On pourrait se demander pourquoi nos environnementalistes demeurent indifférents face à cette pollution et, qui plus est, s'ils n'y contribuent pas eux-mêmes. Un réputé audiologiste me disait que c'est parce qu'on n'en meurt pas et qu'on n'en saigne même pas.

Le ministère de l'Environnement du Québec, par exemple, ne se préoccupe nullement de ce problème. Il ne distingue même pas, comme bien d'autres organismes d'ailleurs, la pollution par le bruit et la pollution par la musique. La première est peut-être plus difficile à enrayer alors que la seconde, elle, pourrait être contrôlée. Le Gouvernement du Québec se limite tout au plus à adopter des règlements pour

- prohiber ou limiter les bruits abusifs ou inutiles à l'intérieur ou à l'extérieur de tout édifice ;
- déterminer les conditions et modalités d'utilisation de tout véhicule, moteur, pièce de machinerie, instrument ou équipement générateur de bruit ;
- prescrire des normes relatives à l'intensité du bruit.

### La musique trop forte peut-elle détruire l'ouïe ?

Si la pollution par la musique ne préoccupe pas nos environnementalistes, peut-on en conclure qu'elle ne comporte aucun danger ?

Que dire de la musique assourdissante de certains concerts rock ? des baladeurs de quelqu'un à côté de vous dont la musique qui lui coule directement dans les oreilles est tellement forte que vous l'entendez vous-mêmes ? Des randonnées en voiture, toutes vitres montées mais dont le très haut niveau sonore du système de son se répercute jusque dans les rues avoisinantes ?

On peut affirmer, sans hésitation, qu'il y a une ignorance générale face au danger que de tels excès puissent endommager le nerf auditif. Et ce danger réside surtout dans le fait que la diminution des capacités auditives due à une musique trop forte est tellement graduelle qu'au moment où l'on s'en rend compte, le dommage est déjà fait.

« Les pertes auditives, qui étaient auparavant surtout le fait de travailleurs industriels ou de gens âgés, affectent de plus en plus de gens dans la vingtaine ». <sup>1</sup> Les adolescents qui écoutent régulièrement de la musique à des niveaux dangereux, qui courent les concerts rock, qui font jouer la radio d'auto ou la chaîne stéréo au maximum, se rendent sourds de façon insidieuse et souvent graduelle.

Revenons au baladeur, cette très mauvaise invention pour la physiologie de l'oreille. Il fait passer le son directement au tympan sans être filtré dans l'air ambiant. Le tympan vibre toujours et est constamment soumis à des stress. Des dommages irréparables surviendront aux oreilles sursaturées. La perte touche d'abord les hautes fréquences ou les aigus. Et comme le début de la surdité de façon générale, fait qu'on entend moins dans les registres aigus ; le rock s'adaptera à cette maladie pour ne jouer constamment que dans le même registre, pas d'aigu ou autres variantes (pianissimo, etc). <sup>2</sup>

<sup>1</sup> *Noise health, Noise Damage*. Associated Press, 15 juin 1992.

<sup>2</sup> « Pollution sonore », entrevue avec Walter Boudreau, *Source*, ministère de l'Environnement du Québec, vol. 11, no 3, novembre 1992.

Pour bien comprendre la nécessité d'être prudent en cette matière, il faut se rappeler que l'oreille interne comporte un tube tapissé de milliers de cils auditifs qui sont alignés comme les dents d'un peigne. Chaque vibration courbe quelques cils. Les cils auditifs sont aussi fins que des fils d'araignée. Un rien peut les abîmer. Ils sont comme des brins d'herbe ; si on marche un peu dessus, ils se redressent. Mais si on les piétine trop souvent, ils dépérissent<sup>1</sup>.

Les concerts rock et les casques d'écoute atteignent 135 décibels, soit le bruit d'un moteur à réaction. Deux minutes d'exposition à une telle agression sonore peuvent détruire des cils auditifs.

En fait, tout bruit supérieur à 80 décibels et auquel on est exposé longtemps peut causer des lésions. Et 80 décibels, c'est le bruit que fait un aspirateur.<sup>1</sup>

Les personnes souffrant par exemple d'acouphènes, ces bruits étranges qui persistent dans les oreilles même en période de calme le plus complet, ne se sont peut-être pas assez protégées contre les hauts niveaux sonores.

Ni la technologie, ni les traitements peuvent guérir la perte de l'ouïe. Les supports auditifs ne peuvent pas redonner des oreilles normales. Il faut bien prendre conscience qu'une fois perdue, l'ouïe ne revient pas.<sup>2</sup>

### **La pollution par la musique serait-elle un facteur de stress ?**

Il est extrêmement difficile d'obtenir le calme le plus absolu quand on travaille. Mais entre le calme absolu et ce véritable magna sonore qu'on s'impose bien souvent, il y a une marge. Comment se fait-il qu'il n'y a plus moyen aujourd'hui d'aller quelque part sans être assailli par la musique ? On pourrait se demander s'il n'y a pas une sorte d'hystérie collective qui s'empare de notre société. On dirait que celle-ci ne peut plus supporter le silence. Est-ce que le fait de se retrouver, ne fût-ce qu'un instant, seul face à soi-même, devient à ce point insupportable que l'on n'éprouve qu'angoisse et vertige ? Ce brouhaha ne devient-il pas comme une drogue ? Il donne l'illusion qu'on n'est pas seul. Pourtant, il crée bien souvent le vide mental ; une absence de tout ce qui pourrait s'apparenter à la pensée. Et l'on continue à réclamer de la musique, non

---

<sup>1</sup>Terry Dunkle, *Un silence assourdissant*, The American Association for the Advancement of Science, Washington, D.C., avril 1982.

<sup>2</sup>*Noise health, Noise Damage*. Associated Press, 15 juin 1992.

seulement qu'on n'écoute pas, mais qu'on n'entend même plus.<sup>1</sup> Si personne ne l'entend la musique, on serait porté à se demander pourquoi en mettre puisqu'elle est bien souvent un facteur de stress. On a beau penser que musique ou pas, c'est pareil, mais tel n'est pas le cas.

Quand elle est trop forte, la musique augmente la tension artérielle, la fréquence cardiaque et le taux d'hormones dites de stress. Il est inquiétant de constater qu'il existe un phénomène d'accoutumance à la pollution par la musique ; cela devient encore plus inquiétant quand ce phénomène d'accoutumance existe même si le niveau sonore est très élevé. Les gens qui s'exposent à cette sorte de pollution sont plus souvent hypertendus.

Notre époque reste encore très conformiste. Elle n'a pas suffisamment progressé dans ses analyses du comportement humain pour entrevoir l'unité de la personne et les constantes et profondes interrelations du corps et de l'esprit.<sup>2</sup> On sait pourtant que les ulcères commencent dans la tête et que la relaxation engage tout l'être et ce à un très bas âge.

« Le bébé, par exemple, doit vivre dans le calme : une utilisation intensive de la radio (entre autres) lui est très certainement nuisible. Trop souvent l'enfant subit plus de 10 heures par jour un véritable magna sonore. Qu'il soit réveillé ou qu'il dorme, le bébé enregistre tous les bruits et subit une agression que nous qualifions de dangereuse. Cette agression perturbe entre autres choses le système digestif, le sommeil, le climat de sécurité qui devrait être le sien pour que son développement s'accomplisse harmonieusement. Ses rêves sont désorientés, perturbés. Cette agression par le bruit et le son que subit l'enfant est aussi grave et traumatisante que celle que subit un ouvrier travaillant 10 heures par jour sur un marteau-piqueur. Si l'enfant n'évolue pas dans le calme et la sécurité nécessaire, s'il est « bombardé » de bruit, sa sensibilité est profondément atteinte d'autant qu'il capte tout (le bon comme le mauvais) et arrive à ne plus rien démêler du magna sonore qu'il perçoit d'une manière encore informe. Comment s'étonner qu'il en découle des répercussions sur son comportement psychique et par contre-coup sur sa motricité. Il nous faut limiter avec intelligence l'importance en durée et en puissance, de l'environnement sonore ».<sup>3</sup>

Que dire, par ailleurs, des devoirs que les enfants font chez eux le soir, baignant dans une affreuse cacophonie causée par la radio, la télévision et le jeu Nintendo qui fonctionnent tous en même temps.

---

<sup>1</sup>*Sonances*, Avant-propos de Jacques Boulay, juillet 1985.

<sup>2</sup>Laurent Laplante, « Qui en veut à l'éducation physique ? *Le Soleil*, 30 novembre 1992.

<sup>3</sup>Robert Rassicand, *La musique dans l'éducation*, Pédagogie et musique, Magnard, septembre 1988, p. 15.

On pourrait se demander si le travail intellectuel serait plus efficace s'il était réalisé dans une atmosphère de calme, même relatif.

**La multiplication effrénée des dispositifs électroniques et l'utilisation de plus en plus abusive que fait l'ensemble de la société (universités, centres commerciaux, transports en commun, télécommunications, etc.) de toutes sortes de rengaines constituent-elles une atteinte aux droits et libertés individuelles ?**

On ne peut nier qu'il devient de plus en plus difficile de trouver la paix et le silence dans notre société.

- Les universités, qui se doivent pourtant d'être des modèles en matière de qualité de l'environnement et de droits et libertés individuelles, dans un but compréhensible mais non moins discutable d'être proches des jeunes, d'être à la mode, d'attirer de grosses clientèles, font une utilisation intensive de toutes sortes de rengaines dont l'omniprésence prend de plus en plus de proportions gigantesques.

Prenons l'exemple d'un département d'éducation physique que je fréquente où la pollution par la musique envahit les salles d'entraînement. Certains surveillants, en effet, ont pris la mauvaise habitude de brancher un mauvais appareil radio sur un poste local d'une lamentable médiocrité qui assomme les usagers de musiquette et de messages publicitaires présentés par un animateur hystérique.

« Je suis étonné qu'encore aujourd'hui nos spécialistes de l'éducation physique établissent encore entre le corps et l'âme, le même parallèle qu'entre le cavalier et sa monture. On défend encore les mérites de l'éducation physique par la fameuse et vétuste référence à « un esprit sain dans un corps sain ». Ceux qui chantent les mérites de l'éducation physique devraient moderniser leur citation et évoquer plutôt « un esprit sain par un corps sain ; ce qui serait moins romain mais plus juste. »<sup>1</sup>

Plutôt que de satisfaire la majorité des usagers des salles d'entraînement qui demandent à se faire bombarder les oreilles par la musique pour se vider la tête et se remplir les muscles (gros muscles, petite tête), les spécialistes en éducation physique devraient avoir le courage de remplir

---

<sup>1</sup>Laurent Laplante, « Qui en veut à l'éducation physique ? *Le Soleil*, 30 novembre 1992.

la mission qui leur incombe en éduquant cette majorité, en la sensibilisant au fait qu'on ne fait plus abstraction de l'équilibre mental dans le renflouement physique de la personne.

Pour ceux qui trouvent importante la vraie musique, la dissémination effrénée des bidules électroniques qui nous servent habituellement toutes sortes de rengaines, constitue une véritable négation permanente du droit au silence.<sup>1</sup>

Lorsqu'on vous met en attente au téléphone, par exemple, en vous assommant avec une musiquette sirupeuse, on vous empêche de penser ; on vous enlève votre droit au silence. Tout être humain devrait avoir le droit à la paix, le droit au silence. On prétend que notre société est sensibilisée aux droits de la personne et aux libertés individuelles et en même temps on impose partout, dans les centres commerciaux, les ascenseurs, les métros, ces musiques qui sont, pour certains individus, de véritables nuisances qui résultent en la dégradation de leur condition de vie.

De quel droit peut-on s'arroger le pouvoir d'imposer partout de la musique ? Même de la bonne musique ne saurait justifier une telle intrusion. De quel droit imposerait-on à quelqu'un une musique qu'il abhorre, alors qu'il prend toutes les précautions du monde pour ne pas imposer aux autres ses propres goûts ?<sup>1</sup>

**Quel rôle devrait jouer une école de musique universitaire dans une société qui souhaite peut-être subir ce véritable magna sonore ?**

On peut s'étonner de voir une école de musique universitaire qui est contre le fait que la musique prenne autant de place.

On dit qu'une chose n'existe que lorsque son contraire existe également. La musique, par exemple, est perçue parce qu'il y a le silence. Sans silence, il n'y a pas de musique.<sup>2</sup>

L'un des buts d'une école de musique est de sensibiliser la société à l'expressivité de la musique et, par le fait même à l'expressivité du silence. Une école de musique existe pour faire apprécier la vraie musique, donc la faire écouter dans tous ses éléments (rythme, mélodie, harmonie, timbre, texture, forme, etc.) L'absence du silence résulte en l'absence de la musique. Son

---

<sup>1</sup>*Sonances*, Avant-propos de Jacques Boulay, juillet 1985.

<sup>2</sup>*Sonances*, Avant-propos de Jacques Boulay, juillet 1985.

omniprésence fait que plusieurs ne l'écoute plus du tout ; ils ne l'entendent plus du tout même s'ils en subissent les effets (stress, etc.).

Ceux qui, comme bien des musiciens professionnels, trouvent signifiante toute bonne musique, ne peuvent tolérer qu'elle soit polluante. C'est là une question d'éducation et de conscience.

J'annonce, en conclusion de cet exposé, que l'École de musique de l'Université Laval tiendra, le samedi 9 avril 1994, un colloque international sur l'environnement sonore.

Si le problème de la pollution par la musique vous préoccupe, vous serez sûrement intéressés par ce colloque.

Musiciens, audiologistes, otorhinolaryngologistes, éducateurs et psychologues tenteront de répondre aux diverses questions que je viens de soulever.

Les objectifs du colloque seront

- de sensibiliser les chercheurs au problème de la pollution par la musique,
- d'établir une typologie des problèmes liés à la pollution par la musique,
- de déterminer les créneaux de recherche liés à la pollution par la musique.

On se demandera, finalement, s'il n'y a pas lieu de mettre sur pied une équipe de recherche multidisciplinaire subventionnée et même, si on ne devrait pas fonder une association sur l'environnement sonore.

Toutes suggestions qui donneraient au colloque un envergure la plus internationale possible sont les bienvenues et peuvent m'être adressées.

Raymond Ringuette  
École de musique  
Université Laval  
Québec (Québec)  
G1K 7P4  
Téléphone : (418) 656-3321  
Télécopieur : (418) 656-7807